

Masterclass « Inégalités alimentaires et justice sociale » Jeudi 14 décembre – 9h30 – 12h

28 participants : Aubane Verger - Région, Laurent Adijou - PAT Haut Allier, Ange Villevieille– DRAAF, Aurélie Bouys - CCPSL, Azam Louise – CD32, Audrey Puech Broussoux - PNR Grands Causses, Aurélie Lequeux - CC La Domitienne, Benedicte Bonzi – anthropologue, Amélie CABROL - PNRPA, Cécile Piquemal – Toulouse métropole , Charlotte Coutant - PAT CCTA, Christian Cazin – CD34, Hélène Escassut - Grand-Figeac, Laure-Hélène Reguesse – DRAAF, Leidy Natalia Suarez Moya – CD Aveyron, Lisa Gauvrit – POA, Magali RUELLO – Bio Occitanie, Marco Locuratolo – FRCIVAM OCCITANIE, Osanne Billand - Sicoval, Pauline Scherer – VRAC & Cocinas, Thomas Le Guen – PAT 65, Valérie Pailhes – CCBL, Victoire De Longvilliers – CD34, Claire Deram – DRAAF, Clémence Vidal - DRAAF, Alizée Valle – Grand Albigeois, Nina Guilbert – FRCIVAM OCCITANIE, Fabien Heran - Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Introduction

Claire Deram – DRAAF

Bienvenus et merci de votre participation à ce webinaire du réseau régional des PAT d'Occitanie. Les projets alimentaire de territoire, PAT, nous semble une échelle pertinente, des leviers, pour aborder les sujets liés à la transition alimentaire, et en particulier l'accessibilité à tous à une alimentation de qualité et durable. La SNANC, stratégie nationale alimentation, nutrition et climat, sera présentée début 2024, elle ira dans le sens d'une transversalité de plus importante des PAT pour que ces politiques alimentaire locales œuvrent dans les différents domaines liés à l'alimentation et en particulier celui de l'accessibilité. L'appel à projet "Mieux manger pour tous" a ainsi, pour la première fois pour un AAP mis en œuvre pour la DREETS en Occitanie, pris en compte les actions portés par les PAT dans ce domaine. Quatre PAT ont été lauréats pour la DREETS et la DRAAF en financera quatre de plus. Il était donc important pour nous de lancer une dynamique de travail entre les PAT d'Occitanie sur ce sujet.

Aubane Verger - La région

La Région a adopté en Mars 2022 la délibération Bien Manger Pour Tous et s'est doté d'un budget de 2 M€ sur l'ensemble du mandat.

2 axes prioritaires : rapprocher le monde agricole de l'aide alimentaire et remettre les usagers au centre des dispositifs.

2023 a permis de déployer les 1ères actions phares avec un AAP investissement pour la solidarité alimentaire, la réalisation du guide du don et la charte d'amélioration signée par la GMS et enfin le déploiement de Bien Manger Pour Tous, module pédagogique à destination des publics précaires jeunes.

La précarité alimentaire est un enjeu fort sur notre territoire régional et les PAT constituent une échelle pertinente à accompagner sur le sujet.

Ange Villeveille - DRAAF

Présentation des actions qui ont été financées par la mesure 13 dans le cadre du plan de relance par la DRAAF. (Cf présentation)

Marco Locuraltolo – FRCIVAM OCCITANIE

La précarité est en forte augmentation.

Nous devons remettre les citoyens au centre de actions.

En quoi les PAT sont-ils des outils pour repenser la stratégie de lutte contre la précarité alimentaire et soutenir les dynamiques de justice sociale et de démocratie alimentaire ?

Intervention de Bénédicte Bonzi – Anthropologue (cf présentation)

L'aide alimentaire

Contexte global

Il est assez récent dans la lutte contre la précarité alimentaire de s'intéresser aux personnes, à leur parcours, à leur dignité...

Une question se pose : est-ce qu'on doit continuer à soutenir et améliorer l'aide alimentaire ou bien faut-il envisager une sortie de l'aide alimentaire et la considérer comme une réponse ponctuelle à une situation de crise ?

La situation des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire : différents parcours direct ou indirect.

- ➔ Uniquement la moitié des personnes précaires économiquement ont recours à l'aide alimentaire ➔ Sentiments d'humiliation, d'échec, de honte.

Il est difficile de taper à une porte (sentiment de honte) pour demander de l'aide. Seulement 50% formule une demande. Ces personnes ont faim. Savoir à qui doit-on s'adresser n'est pas toujours évident.

La personne est accueilli par un.e secrétaire de mairie, assistant.e social.e.

Dans le cadre d'un parcours indirect,

La personne précaire doit justifier de son niveau de pauvreté (sentiment de honte) auprès des services sociaux, orientation vers des **dispositifs ponctuels** (bons alimentaires, tickets services, colis dépannage : Croix-Rouge, Restaus du Cœur, Secours Populaire, etc.), des **dispositifs réguliers** (colis alimentaires, maraudes, repas : Croix-Rouge, Secours Catholique, etc.), des **dispositifs limités dans la durée** (courses dans les épiceries sociales, en général reconductible tous les 3mois), **autres dispositifs** (Secours islamique, Brigades populaires, etc.). Aucune structure ne permet aux personnes de se nourrir toute la semaine (en moyenne 4 repas/semaine/personne).

Qui fait quoi ?

FSE+ et France Agrimer fournissent des denrées aux différentes structures associatives qui collectent et approvisionnent. Dispositifs départementaux et communaux (CCAS, Missions locales, Maisons départementales des solidarités) accueillent, évaluent et orientent les bénéficiaires. Les associations ont pour rôle de nourrir, répondre à l'urgence et lutter contre la pauvreté (et non pas contre le gaspillage alimentaire).

Comment ça fonctionne ?

Cf schéma. Depuis la loi Garot 2016, obligation pour les grandes surfaces de transformer leurs surplus en dons alimentaires pour les associations. Auparavant, les grandes surfaces payaient pour la destruction alimentaire. Par ailleurs, tous les risques sanitaires de ces dons liés à la chaîne du froid notamment pèsent désormais sur les associations. La récupération de ces dons est obligatoire pour les associations. Les grandes surfaces ne payent plus mais sont même défiscalisées pour ces dons. Ce sont davantage des « invendables » que des invendus. Ces dons représentent 25% des approvisionnements des associations aujourd'hui. Les personnes ayant recours à l'aide alimentaire n'ont pas non plus la possibilité de rendre une partie des dons qui ne leur conviendraient pas (= forme de dette). Une forme d'économie morale s'installe entre les bénévoles et les bénéficiaires (frustration/dette).

Questions

Magali Ruello – Bio Occitanie

- Quelle part de l'aide alimentaire est composée de produits "de qualité" ?

On a pas encore une vision claire sur ce sujet. Certainement très peu. La qualité nutritive est très importante à intégrer, l'introduction des AMAP, qui produisent des légumes DESTINES aux usagers, est par exemple une très bonne idée. Il ne faut pas opposer les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire. Elles jouent toutes un rôle important.

Thomas Le Guen - PAT 65

- Entreprises qui travaillent sur la lutte contre le gaspillage en lien avec la GMS (type Phoenix) : quel impact sur l'aide alimentaire ? Avez-vous enquêté sur la nature des bénévoles et leur profil ?
- Pas d'enquête spécifique de B.BONZI sur le gaspillage alimentaire mais étude de M.MOURAD sur le gaspillage alimentaire en France et aux Etats-Unis. Ces start-up sont clairement venues en concurrence de l'aide alimentaire. Acteurs jeunes et fiables avec une logistique forcément meilleure que celle des bénévoles de l'aide alimentaire (puisque pros).
- Sur les profils : l'aide alimentaire est efficace parce qu'elle est essentiellement portée par du bénévolat (elle ne coûte pas grand-chose). La part des retraités chez les bénévoles est très importante. Avec la réforme des retraites, nous risquons d'être impactés. Travaux de Maud SIMONET sur le désengagement de l'Etat très intéressants sur le sujet. La question de l'utilitarisme. Bénévole ou utilisé ?

Transition de Marco Locuratolo

En quoi les mouvements qui émergent sur le territoire peuvent réinterroger ces dispositifs ?
Comment les PAT peuvent-ils accueillir, structurer et renforcer la démocratie alimentaire ?

Intervention de Pauline Scherer – sociologue - vers des territoires de démocratie alimentaire ?

L'environnement alimentaire est dominé par l'alimentation industrielle.

Approche globale de la précarité → l'alimentation n'en est qu'un des volets.

L'alimentation doit revenir comme un **sujet politique** et **démocratique** car il est au cœur des inégalités.

Le droit à l'alimentation existe, bien qu'il ne soit pas inscrit dans notre Constitution.

Les dispositifs d'aide alimentaire montrent leurs limites : non satisfaction des besoins, non recours, approche segmentée, externalités négatives.

Les précarités interrogent nos systèmes alimentaires dans leur globalité (production, transformation, consommation, etc.).

Concept de « **sécurité alimentaire durable** » (*rapport de Terra Nova, 2021*). Pointe les limites du système actuel et les critères d'un dispositif favorable : accès physique, économique et social, pouvoir d'agir individuel et collectif, lien social, incluant des réponses d'urgence, démarche d'aller vers (= contre le non recours).

La démocratie alimentaire est à la fois un concept et un mouvement social : AMAP, supermarchés coopératifs, épicerie sociale, etc... Initiatives qui visent à redonner aux citoyens du pouvoir sur leur alimentation. Cf *définition de T.LANG (1996)*. Mais on constate que ces démarches ont souvent du mal à cibler des personnes en situation de précarité, elles touchent principalement des classes moyennes avec niveau d'étude très élevés.

Renouvellement des **formes de solidarités**, émergence d'une citoyenneté alimentaire. La démocratie alimentaire s'incarne concrètement dans des actions et une parole collectives. Les espaces de démocratie participative sont importants, mais ont beaucoup d'écueils (peu d'impact sur la décision politique finale). Nécessité de nouveaux espaces de démocratie directe et participative.

→ Illustration concrète : la **Caisse alimentaire commune de Montpellier**. Budget alimenté par 3 sources : subventions publiques, contributions d'organismes privés et cotisations des membres. Gouvernance assurée par un Comité citoyen. Circuit de distribution conventionné. Outil de transaction qui permet d'acheter des produits dans le circuit conventionné (30 producteurs et 10 magasins). Plateforme d'achat en commun qui structure la demande d'appro des lieux conventionnés/mise en commun des fournisseurs et mise en commun de la logistique. Projet largement inspiré du principe politique porté au niveau national de sécurité sociale de l'alimentation.

Questions

Thomas Le Guen – PAT 65 : Après un atelier sur l'accessibilité alimentaire, le sujet sur une expérimentation de caisse alimentaire a été soulevée. Dans un **territoire rural**. D'autres modalités à être pensé ? Quel est la marche à suivre pour créer un comité citoyen ? nous n'avons pas proposer aux élus de participer au budget ? Une démarche à suivre ?

Fabien Héran – SMBT : besoin d'une adaptation aux **spécificités** de nos territoires.

Un projet de caisse a également été émis au SMBT

Pauline Scherer : Sur les territoires ruraux, c'est la **mobilités**, la grosse problématique.

La dynamique autour du **comité citoyen** me parait fondamental.

Un des leviers est de réunir un grand nombre d'acteurs diversifiés. Créer de la **participation citoyenne** en cherchant les formats qui incitent à la participation

Il ne faut pas imposer une **norme alimentaire**, prendre en compte les **spécificités alimentaires**.

Donner la place aux point de vue des personnes. Le temps d'animation est long

Témoignage de Magali RUELLO – Bio Occitanie : qui porte une expérimentation en Ariège depuis 2022 (Couserans/St Giron, tiers-lieu ORRIS, collectif Couserans en Transition).

Des territoires ruraux portent déjà des expérimentations (le Maquis dans le Vaucluse par ex). Ce qui ressort beaucoup dans les territoires ruraux, c'est la problématique de la mobilité, mais aussi de l'offre et du paysage alimentaire. Certains ont fait le choix de se concentrer sur un marché de producteurs dans un premier temps.

Bénédicte Bonzi :

Tout ne doit pas reposer sur la personne en charge du PAT, cette dynamique doit être prise en main de manière transversale par différentes personnes dans la collectivité. La diversité des secteurs est importante. Dans une collectivité faire des ponts entre les services (CCAS, éducation...) et les acteurs du territoire.

Lisa GAUVRIT POA – Difficulté de se positionner pour lancer la dynamique quand les sujets de précarité ne sont pas encore très liés aux sujets de l'alimentation sur son territoire. La légitimité à aller sur ces sujets n'est pas portée politiquement. Plusieurs associations "classiques" ressentent également le besoin d'être fortifiées et ne souhaitent pas nécessairement que le PAT portent des alternatives. Autrement dit : les initiatives classiques ont déjà du mal à s'en sortir, alors diviser les fonds alloués sur de nouvelles alternatives fait peur.

Claire DERAM - : avoir le système déjà en place. Le contexte fragilise le système.

Bénédicte Bonzi : appropriation des structures « ce sont nos bénévoles , nos pauvres ». Comment on arrive à créer de la discussion et soulager. Confusion réel. Car tête dans le guidon, donc l'aide alimentaire devient le but. Forme de concurrence entre l'aide alimentaire « classique » et les initiatives alternatives émergentes. Actions très simple et méconnu misent en place par les collectivités. Effacer les dettes de cantine... entraide en milieu rural.

Louise AZAM – CD32 : Lauréat de l'AAP Mieux manger pour tous : projets : chèque alimentaire durable, paniers solidaires, épicerie sociale itinérantes, mis en place de coopération entre acteurs sociaux. Evaluation prévue avec un laboratoire de recherche. On espère élargir nos public d'expe qui sont au ciblé sur le public précaire. Comment associer tous les publics ?

Pauline Scherer : Nous avons besoin de tout le monde pour initier le changement du système. Nous avons également besoin des plus riche.

Lisa Gauvrit - POA: L'élargissement du public ciblé est un enjeu qui est de plus en plus demandé par les publics concernés, car les bénéficiaires ne souhaitent pas être stigmatisés. La mixité sociale

Claire Deram : Le Réseau des PAT : favoriser le partage d'expérience. Le réseau est construit sur les demandes et les opportunités. Ouvrir la réflexion sur les concepts d'aujourd'hui. Nécessité d'adaptation à chaque territoire. Avoir un vocabulaire commun. Explication sur le fonctionnement de l'aide alimentaire. Le réseau est un outil pour favoriser les échanges. Il peut y avoir plusieurs groupes de travail.

PAT OCCITANIE

Marco Locuratolo – FRCIVAM OCCITANIE: ce masterclass est un point de départ. Nous allons organiser un temps en présentiel pour voir comment ces questions sont mis en œuvre sur vos territoires au 1^{er} trimestre 2024.

Réflexion sur ce qui peut vous être utile ? faire venir des expert, des groupe de travail → C'est ouvert.

La suite

- 1) **Coordination** des acteurs de l'aide alimentaire : Les différentes formes d'organisation
- 2) **L'expérimentation** : chèque alimentaire et caisses : Comment ?
- 3) Les spécificités des **territoires ruraux**

→ Ange Villevieille de la DRAAF va contacter les participants et identifier les priorités pour proposer un temps en présentiel fin mars.